



Frais de succession

Par Lea_Gio

Bonsoir,

J'ai 2 questions.

- 1) Pour une maison estimée à 350 000?, quels seraient les frais de succession pour un frère et une sœur ?
- 2) Auriez-vous des conseils (SCI, donation du vivant) pour limiter les frais de succession sur cette même maison ?

Merci pour vos réponses.

Belle soirée,

Léa

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Je ne sais si vous évoquez une succession entre frère et soeur ou des frères et sœurs qui hériteraient de leurs parents ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Qui est le défunt par rapport à ce frère et cette soeur ?

Par Lea_Gio

Bonsoir,

Pardonnez-moi, le défunt serait mon père. Il ne s'est pas remarié suite a son divorce avec notre mère, nous serions donc ses héritiers direct.

Bonne soirée,

Léa

Par yapasdequoi

et votre père est le seul propriétaire de cette maison ?

Si c'est le cas, vous êtes ses enfants héritiers chacun pour moitié.

Vous bénéficiez chacun de l'abattement de 100 000 euros, et devrez payer des droits sur 75 000, et sur le reste du capital hérité (il y aura un compte bancaire, un compte titres, un livret, etc)

La solution pour limiter les frais de succession c'est de faire une donation de la nu-propriété du bien, puisque l'usufruit disparaît au décès.

Mais est-ce raisonnable de se dépouiller ? c'est à votre père de le décider.